

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 16 janvier 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 janvier 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<i>Etaient présents (9)</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Christelle NOYES, Hélène GUILLARD, Damien GUICHON, Gérard TOCCANIER et Marc GERBAUDO.
<i>Absents (6)</i>	Christelle GEORGES, Laurence VILETTE, Sébastien MOLLEX, Régis MOLLEX, Marie MACHEREY et Laurent BERNARD.
<i>Pouvoirs (2)</i>	Christelle GEORGES à Patrick CHAPEL, Laurence VILETTE à Gérard TOCCANIER.
<i>Secrétaire de séance</i>	Elisabeth TRAVAIL
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 9 Absents : 6 Votants : 11

2025-001 – Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-2 et L.2121-4,

Vu le Code électoral et notamment son article L.270,

Considérant que Madame Sandrine TASSET a présenté sa démission de ses fonctions de conseillère municipale par courrier réceptionné en Mairie le 18 novembre 2024, dans lequel Madame TASSET annonce sa démission à compter du 1^{er} décembre 2024,

Considérant qu'aux termes de l'article 270 du Code Electoral et sauf refus exprès de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu,

Considérant que Monsieur Marc GERBAUDO, suivant dans l'ordre de présentation de la liste majoritaire, a été appelé à siéger en tant que conseiller municipal et a indiqué qu'il souhaitait siéger,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Marc GERBAUDO en qualité de conseiller municipal,
- **PREND ACTE** de la modification du tableau du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le
et de sa télétransmission en Préfecture le
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20250117-2025-001-DE
Date de réception préfecture : 17/01/2025

DÉPARTEMENT
AIN
ARRONDISSEMENT
BELLEY

COMMUNE : CORBONOD

Commune de 1 000 habitants et plus

Effectif légal du conseil
municipal
15 personnes

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL
(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.
L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :
1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	Nom et Prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	CHAPEL Patrick	06/11/1969	15/03/2020	290
Premier Adjoint	M.	GENY Jean-Louis	29/10/1949	15/03/2020	290
Deuxième Adjoint	M.	BRUNET Alexandre	29/05/1978	15/03/2020	290
Troisième Adjoint	Mme	TRAVAIL Elisabeth	12/09/1953	15/03/2020	290
Conseiller Municipal	M.	TOCCANIER Gérard	12/02/1964	15/03/2020	290
Conseiller Municipal	Mme	GUILLEARD Hélène	09/10/1965	15/03/2020	290
Conseiller Municipal	Mme	VILLETTE Laurence	07/03/1969	15/03/2020	290
Conseiller Municipal	M.	BERNARD Laurent	15/12/1970	15/03/2020	290
Conseiller Municipal	Mme	NOYES Christelle	07/10/1974	15/03/2020	290
Conseiller Municipal	Mme	GEORGES Christelle	03/07/1976	15/03/2020	290
Conseiller Municipal	M.	MOLLEX Sébastien	04/11/1983	15/03/2020	290
Conseiller Municipal	M.	GUICHON Damien	07/04/1976	15/03/2020	186
Conseiller Municipal	M.	MOLLEX Régis	08/02/1982	15/03/2020	186
Conseiller Municipal	Mme	MACHERREY Marie	09/03/1988	15/03/2020	186
Conseiller Municipal	M.	GERBAUDO Marc	12/06/1968	16/01/2025	290

Cachet de la mairie

Certifié par le maire,
A CORBONOD, le 16 janvier 2025
Patrick CHAPEL



Arsenal de réception en préfecture
17012025
Date de réception préfecture : 17/01/2025

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 16 janvier 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 janvier 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<i>Etaient présents (9)</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Christelle NOYES, Hélène GUILLARD, Damien GUICHON, Gérard TOCCANIER et Marc GERBAUDO.
<i>Absents (6)</i>	Christelle GEORGES, Laurence VILETTE, Sébastien MOLLEX, Régis MOLLEX, Marie MACHEREY et Laurent BERNARD.
<i>Pouvoirs (2)</i>	Christelle GEORGES à Patrick CHAPEL, Laurence VILETTE à Gérard TOCCANIER.
<i>Secrétaire de séance</i>	Elisabeth TRAVAIL
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 9 Absents : 6 Votants : 11

2025-002 – Réduction du nombre d'adjoints suite à démission

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

L'effectif légal du conseil municipal de Corbonod étant de quinze, il ne peut y avoir plus de quatre adjoints au maire.

Vu le nombre actuel de postes d'adjoints fixé à quatre,

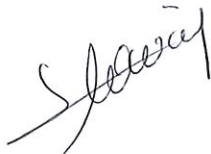
Vu la démission de Mme Sandrine TASSET de ses fonctions d'adjointe au maire effective le 05 décembre 2024, date d'acceptation de sa démission par M. le sous-préfet de Belley,

Il est proposé au Conseil Municipal de réduire le nombre d'adjoints à trois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réduire le nombre des adjoints à TROIS,
- **PREND ACTE** que chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint démissionnaire se trouve automatiquement promu d'un rang au tableau des adjoints.

La secrétaire de séance,



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le
et de sa télétransmission en Préfecture le
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20250117-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 17/01/2025

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 16 janvier 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 janvier 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<i>Etaient présents (10)</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Christelle NOYES, Hélène GUILLARD, Damien GUICHON, Marie MACHEREY, Gérard TOCCANIER et Marc GERBAUDO.
<i>Absents (5)</i>	Christelle GEORGES, Laurence VILETTE, Sébastien MOLLEX, Régis MOLLEX et Laurent BERNARD.
<i>Pouvoirs (2)</i>	Christelle GEORGES à Patrick CHAPEL, Laurence VILETTE à Gérard TOCCANIER.
<i>Secrétaire de séance</i>	Elisabeth TRAVAIL
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 10 Absents : 5 Votants : 12

2025-003.2 – Attribution du marché de travaux concernant les aménagements de sécurité à réaliser sur la RD991 et la RD991A

Vu la consultation d'entreprises lancée le 28 octobre 2024 sous la forme d'une procédure adaptée et la date limite de remise des offres au 22 novembre 2024,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet de maîtrise d'œuvre Dynamic Concept,

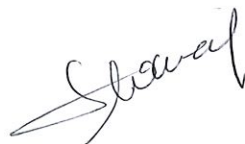
Vu la réunion de la commission travaux le 16 décembre 2024 pour examen du rapport d'analyse des offres après négociation,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le choix de l'entreprise attributaire du marché de travaux relatif aux aménagements de sécurité à réaliser sur la RD991 et la RD991A.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour » et 1 abstention :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise GUINTOLI d'un montant de 274 983,35 € HT,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour signer le marché ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

La secrétaire de séance,



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le
et de sa télétransmission en Préfecture le
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20250117-2025-0032-DE
Date de réception préfecture : 17/01/2025

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 16 janvier 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 janvier 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<i>Etaient présents (10)</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Christelle NOYES, Hélène GUILLARD, Damien GUICHON, Marie MACHEREY, Gérard TOCCANIER et Marc GERBAUDO.
<i>Absents (5)</i>	Christelle GEORGES, Laurence VILETTE, Sébastien MOLLEX, Régis MOLLEX et Laurent BERNARD.
<i>Pouvoirs (2)</i>	Christelle GEORGES à Patrick CHAPEL, Laurence VILETTE à Gérard TOCCANIER.
<i>Secrétaire de séance</i>	Elisabeth TRAVAIL
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 10 Absents : 5 Votants : 12

2025-004 – Création d'un emploi d'agent de maîtrise

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que M. Pierre DA SILVA remplit les conditions d'ancienneté pour accéder au grade supérieur d'agent de maîtrise par la promotion interne,

Vu l'inscription par le CDG01 de M. Pierre DA SILVA sur la liste d'aptitude des agents de maîtrise au 1^{er} janvier 2025 sur proposition du maire,

Considérant que M. Pierre DA SILVA peut désormais être nommé sur ce grade après création de l'emploi par le Conseil Municipal et déclaration de vacance du poste auprès du CDG01,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un emploi d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} mars 2025 et de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois et des effectifs comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	Nbre	Cadres d'emplois
Service administratif		
Secrétaire générale ou directeur général services	1	Rédacteur, attaché
Agent d'accueil et de secrétariat	2	Adjoints administratifs
Service technique		
Responsable service technique	1	Agent de maîtrise
Agent technique polyvalent	1	Agent de maîtrise
Agent technique polyvalent	2	Adjoint technique
Service scolaire/périscolaire		
ATSEM	1	ATSEM
EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Service scolaire/périscolaire		
Agent polyvalent	2	Adjoint d'animation : (24/35 ^e et 21h30/35 ^e)
Agent polyvalent	1	Adjoint technique : (24/35 ^{ème})
Agent polyvalent	1	Adjoint technique

Accusé de réception en préfecture
 24101784-20250117-2025-004-DE
 Date de réception préfecture : 17/01/2025

Agent polyvalent	1	Adjoint d'animation (7/35 ^{ème})
Agent polyvalent	2	Adjoint d'animation (6,50/35 ^{ème})
Agent polyvalent	1	Adjoint technique (12,50/35 ^{ème})

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La secrétaire de séance,



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL

Certifié exécutoire compte tenu de
sa publication le
et de sa télétransmission en Préfecture le
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 16 janvier 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 janvier 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<i>Etaient présents (10)</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Christelle NOYES, Hélène GUILLARD, Damien GUICHON, Marie MACHEREY, Gérard TOCCANIER et Marc GERBAUDO.
<i>Absents (5)</i>	Christelle GEORGES, Laurence VILETTE, Sébastien MOLLEX, Régis MOLLEX et Laurent BERNARD.
<i>Pouvoirs (2)</i>	Christelle GEORGES à Patrick CHAPEL, Laurence VILETTE à Gérard TOCCANIER.
<i>Secrétaire de séance</i>	Elisabeth TRAVAIL
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 10 Absents : 5 Votants : 12

2025-005 – Soutien financier à Mayotte suite au passage du cyclone Chido

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de CORBONOD tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :
 - Faire un don d'un montant de **1 000,00 €** (mille euros),
 - De verser cette somme à **La Croix Rouge Française** (don des entreprises, 98 rue Didot, 75694 PARIS CEDEX 14).
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le
et de sa télétransmission en Préfecture le
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20250117-2025-005-DE
Date de réception préfecture : 17/01/2025